



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 040-244000766-20241212-241212H1798H1-DE



### Délibération du Conseil communautaire du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : jeudi 05 décembre 2024

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

#### Pouvoirs :

Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Virginie LABORDE (BEGAAR) a donné pouvoir à Jean-Pierre POUSSARD, Pascal LAFOURCADE (TARTAS) a donné pouvoir à Corinne ZELLER

#### Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	27
<u>Pouvoirs</u>	3
<u>Votants</u>	30

**N° DEL20241212-019**

**FIXATION DU PRIX DES BILLETS POUR LE SPECTACLE "TRIPLE CRIME DE MEZOS" DU 15 FEVRIER 2025**

Monsieur le Vice-président rappelle au conseil communautaire l'organisation opérationnelle en place depuis 2019 pour la saison culturelle, à savoir une programmation et une mise en œuvre gérée en régie, avec l'appui des élus de la commission culture désireux de s'investir.



Dans ce cadre, il revient désormais au conseil communautaire de fixer la tarification de chaque spectacle organisé par la CCPT.

Monsieur le Vice-président précise que le premier spectacle de l'année 2025, intitulé « Triple crime de Mézos », est programmé le samedi 15 février à Pontonx. Après avis de la commission culture, Monsieur le Vice-président propose de fixer le prix d'entrée comme suit :

- Tarif plein : 15 € par personne
- Tarif réduit (10-18 ans) : 12 €
- gratuit pour les moins de 10 ans.

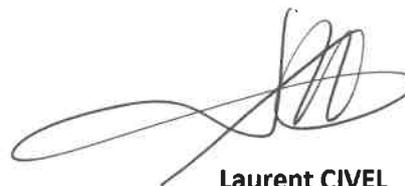
**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

L'approbation du prix de vente des billets pour le spectacle prévu le 15 février 2025 à Pontonx-sur-l'Adour dans le cadre de la saison culturelle communautaire, à hauteur de :

- 15 € par personne (tarif plein)
- 12 € par personne (tarif réduit 10-18 ans)
- gratuit pour les moins de 10 ans.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



**Laurent CIVEL**